



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement N°787054.
Ce projet bénéficie d'un financement du programme Horizon 2020 de l'Union européenne en vertu de l'accord financier N°787054.



VIOLENCES INTRAFAMILIALES : RÉFLEXIONS SUR L'INTERVENTION

Amphithéâtre Lumière - Paris
Mardi 25 juin 2019



En partenariat avec :



VIF : RÉFLEXIONS SUR L'INTERVENTION

Les violences intrafamiliales mobilisent de nombreux policiers et gendarmes dans le cadre de leurs interventions au quotidien. Ce sont des situations de fortes tensions non seulement pour les protagonistes mais également pour les primo-intervenants qui ont pour mission de mettre fin aux violences et d'accompagner victimes directes et indirectes ainsi que les auteurs dans des processus qui peuvent être complexes.

Ce temps de l'intervention, particulièrement sensible, révèle très souvent des situations qui se sont dégradées dans l'intimité de la vie de couple ou de famille. Au regard des différentes données statistiques disponibles, les femmes sont les principales victimes de ces violences. Par ailleurs, la notion d'emprise est récurrente en matière de violences conjugales. L'intervention ou la façon dont elle peut être conduite, présente des risques de tous ordres notamment la cause potentielle de violences réitérées. Les forces de l'ordre, mais également les travailleurs sociaux, les professionnels du milieu médical ou associatif se trouvent régulièrement en première ligne face à ces violences intrafamiliales. Considérant la diversité des situations et des violences subies, il est nécessaire que ces primo-intervenants possèdent un haut niveau de compétences et une réelle capacité à gérer ces situations difficiles afin d'initier une désescalade et de permettre la mise en œuvre de solutions. Ces dernières doivent faciliter l'orientation des victimes et des auteurs vers une prise en charge adéquate.

Le projet de recherche européen H2020 Improdova porte sur la prise en charge des violences intrafamiliales par les primo-intervenants, terme qui regroupe tant les policiers et gendarmes, que les services de secours et les travailleurs sociaux. Ce projet de recherche scientifique a pour but de repérer et d'étudier les bonnes pratiques à l'échelle européenne. Cet atelier s'inscrit dans ce projet de recherche et a pour ambition de poser des réflexions autour du temps de l'intervention. L'objectif de la matinée est d'apporter des éclairages sur les points fondamentaux de l'intervention en matière de violences intrafamiliales et d'en extraire par le partage des expériences et réflexions de chacun des approches constructives.

Table ronde N°1 – De l'intervention des forces de l'ordre à l'orientation des victimes.

Cette première table ronde est consacrée aux conditions de l'intervention des forces de l'ordre et aux suites qui y sont données dans le temps de l'urgence. Policiers (nationaux et municipaux) et gendarmes sont sollicités pour intervenir soit dans le cadre d'un appel d'urgence soit lorsque la victime se présente au commissariat ou à la brigade de gendarmerie. L'effort des forces de sécurité porte sur la mise en sécurité de la victime et sur l'interpellation de l'auteur.

Les Intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie interviennent également dans le temps de l'urgence. Ces travailleurs sociaux évoluent dans un contexte particulier et atypique et sont en mesure d'organiser l'orientation des victimes.

Leurs expériences et leur regard sur les pratiques des forces de l'ordre méritent d'être considérés. L'action du procureur de la République est également structurante en amont des interventions par ses directives de politique pénale et en aval par les décisions qu'il prend par rapport aux auteurs et au contexte des violences. Le traitement en temps réel (TTR) illustre parfaitement ce temps de l'urgence de l'intervention. L'autorité judiciaire dispose également du recul et de la hauteur de vue nécessaire pour apprécier des pratiques opérationnelles qui peuvent avoir des conséquences sur la procédure judiciaire.

Table ronde N°2 – Regard des victimes : quelles attentes face à l'intervention ?

Dès lors que les forces de l'ordre ou les autres primo-intervenants sont conduits à intervenir au sein de la sphère familiale, les victimes peuvent exprimer des attentes fortes quant à la gestion des incidents et aux conséquences de l'intervention. Ces attentes peuvent aussi parfois apparaître contradictoires ou décorrélées de l'action effective des primo-intervenants.

Les violences intrafamiliales mobilisent un nombre conséquent d'acteurs autour de la victime. Il leur appartient d'agir, chacun dans son domaine de compétence, mais aussi de créer des liens avec les autres partenaires afin d'apporter une réponse globale aux victimes.

Cette table ronde doit donc permettre d'aborder le contexte psychologique de toute victime en soulignant tant les attentes profondes, que les points de vigilance que notamment un policier ou un gendarme doit avoir à l'esprit. Dans le temps de l'intervention, c'est aussi l'accès au droit, comme à celui de structures d'accueil qui conditionne la prise en charge efficace de la victime et de ses enfants.

Table ronde N°3 – Quelle prise en charge pour les auteurs ?

Si l'auteur dès son interpellation entre dans un processus qui relève du procès pénal, il semble impossible aujourd'hui de laisser de côté l'analyse des conditions et du contexte du déchaînement de la violence. Les études scientifiques, principalement menées outre-Atlantique, et les paroles des auteurs montrent que les conditions d'interpellation sont déterminantes sur le comportement qu'aura l'agresseur une fois de nouveau en contact avec sa victime.

De même qu'il existe une prise en charge pour les victimes, celle des auteurs est tout aussi indispensable pour agir sur la baisse des VIF. Elle peut intégrer un processus imposé par l'autorité judiciaire. Elle répond surtout à un intérêt de sauvegarde et de prise en charge psychologique. Les situations de crise peuvent avoir des conséquences rédhibitoires dans la vie de couple ou de famille; mais ces conséquences peuvent être aussi, et pour de multiples raisons, limitées dans le temps.

Cette table ronde a pour ambition de comprendre et d'expliquer les processus psychologiques en jeu chez l'auteur dans son comportement violent et son rapport à l'autorité publique qui intervient dans un contexte où il perd la maîtrise qu'il a de son environnement intime et de ses proches. Il s'agira également d'ouvrir la réflexion sur l'analyse des conséquences éducatives que cette violence intrafamiliale peut créer.

LES INTERVENANTS

TABLE RONDE N°1

- Monsieur Eric CORBAUX, procureur de la République près le TGI de Pontoise
- Monsieur Laurent PUECH, chargé de mission à l'Association nationale des intervenants sociaux en commissariats et gendarmerie (ANISCG)
- Monsieur le commissaire Samuel HOSOTTE, de la direction centrale de la sécurité publique de la police nationale
- Madame la commissaire Judith KHELIFA, cheffe de la circonscription de police de Melun
- Adjudante Sandrine TOULOUZE, correspondante territoriale prévention et référente Violences intrafamiliales, brigade de gendarmerie de Guerlédan (Côtes-d'Armor)

TABLE RONDE N°2

- Madame Liliane DALIGAND, professeure émérite de médecine légale et psychiatre des hôpitaux à Lyon, présidente de l'association VIFFIL SOS Femmes
- Madame Olivia TABASTE, directrice du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles de Paris
- Madame Lucile BALAGEAS, référente violences, centre Flora Tristan Solidarité Femmes

TABLE RONDE N°3

- Madame Maryse PERVANCHON, psychologue, psychothérapeute, docteur en anthropologie sociale et sociologie comparée, association « vivre autrement ses conflits »
- Monsieur Alain LEGRAND, président de la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales (FNACAV)

Témoin de cette matinée :

Thierry DELPEUCH, chargé de recherche au CNRS – UMR Pacte Grenoble